ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Espaces naturels

Question écrite n° 43327

Texte de la question

M. Jacques Le Nay appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la peche et de l'alimentation sur les inquietudes dont lui ont fait part de nombreux agriculteurs quant a une suppression du Fonds de gestion de l'espace rural (FGER). Institue par la loi d'orientation pour l'amenagement et le developpement du territoire, ce Fonds joue pourtant un role privilegie en faveur de l'entretien et de la rehabilitation de l'espace rural. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles orientations il entend donner au FGER.

Texte de la réponse

Dans le cadre de l'examen du budget du ministere de l'agriculture, de la peche et de l'alimentation par l'Assemblee nationale, l'intervention des deputes a permis, par voie d'amendement, d'abonder le FGER a hauteur de 100 millions de francs. Par ailleurs, les credits delegues en 1996 (483 MF) et encore non utilises, feront l'objet d'un report sur 1997 pour un montant de l'ordre de 100 a 150 millions de francs. Dans ces conditions, le Fonds de gestion de l'espace rural disposera de ressources lui permettant de financer les actions les plus interessantes. Le Fonds de gestion de l'espace rural constitue un outil efficace d'intervention en faveur des agriculteurs en vue de l'entretien et de la rehabilitation d'espaces ruraux. Mais, au-dela du prochain exercice, il est certain que, pour faciliter la conduite d'une politique a long terme dans ce domaine, nous devons reflechir a une methode qui lui permette de disposer de ressources plus stables.

Données clés

Auteur : M. Le Nay Jacques
Circonscription : - RL
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 43327
Rubrique : Environnement
Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation
Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 septembre 1996, page 5125
Réponse publiée le : 2 décembre 1996, page 6281